

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 27

I. – À l'alinéa 82, substituer aux mots :

« , à l'exception du »,

les mots :

« . Toutefois, le ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot :

« qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel